

Langue Français

Le rôle de l'ANRT est de contrôler et veiller à ce que la tarification et les conditions opérationnelles de l'accès à la boucle locale proposées par l'opérateur historique (Maroc Télécom) favorisent l'établissement d'une concurrence loyale et durable entre les opérateurs du secteur.

L'ANRT est en particulier habilitée à imposer des modifications de l'offre de référence de l'opérateur historique pour le dégroupage.

Il y a lieu de rappeler que l'ANRT a veillé à associer l'ensemble des acteurs concernés, notamment les opérateurs des télécommunications, au processus d'approbation des tarifs et à la définition des conditions opérationnelles de l'accès à la boucle locale proposées par l'opérateur historique dans son offre de référence.

Pour plus d'informations sur le dégroupage, [ce document](#) apporte des réponses aux questions les plus fréquemment posées à ce sujet.

**Missions:** [Accès et dégroupage](#)

All

**Source URL:** <https://www.anrt.ma/accordeon/mission-et-role-de-lanrt#comment-0>